



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>11379</b>	De <b>M. Thierry Lazaro</b> ( Union pour un Mouvement Populaire - Nord )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Culture et communication		<b>Ministère attributaire</b> > Culture et communication
<b>Rubrique</b> > patrimoine culturel	<b>Tête d'analyse</b> > musées	<b>Analyse</b> > musées nationaux. Cour des comptes. rapport. propositions.
Question publiée au JO le : <b>20/11/2012</b> Réponse publiée au JO le : <b>12/03/2013</b> page : <b>2796</b>		

### Texte de la question

M. Thierry Lazaro attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur l'intérêt que présentent les récentes recommandations de la Cour des comptes relatives aux musées nationaux, notamment celle, en matière de politique de l'offre, visant à expliciter dans les contrats pluriannuels les objectifs et les résultats attendus de la programmation culturelle en termes de fréquentation et de publics. Aussi, il la prie de bien vouloir lui faire part de son avis sur cette problématique et de lui indiquer les mesures qu'elle compte prendre en ce sens.

### Texte de la réponse

La programmation culturelle, notamment le succès remporté par les expositions temporaires et les manifestations culturelles, reste un important facteur d'évolution de la fréquentation et de la diversification des publics. Les contrats pluriannuels élaborés depuis la parution du rapport de la Cour des comptes contiennent systématiquement des développements visant à expliciter les objectifs et les résultats de la programmation culturelle en terme de fréquentation et de publics. C'est notamment le cas des contrats pluriannuels passés avec l'établissement public du musée du Louvre et avec l'établissement public du musée du quai Branly pour la période 2011-2013 ou avec l'établissement public des musées d'Orsay et de l'Orangerie.